



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil
DEEP 1

Affaire suivie par :
Fatou MBAYE
Tél : 01 57 02 63 24
Mél : fatou.mbaye@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil,

Vu l'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2022-353 du 11 mars 2022 portant création des articles 5 à 18 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'administration, aux emplois publics et au régime des congés maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2023-968 du 19 octobre 2023 relatif à la composition des conseils médicaux départementaux compétents à l'égard des maîtres de l'enseignement privés ;

Vu l'instruction du 23 novembre 2023 relative à l'appel à candidatures des représentants des maîtres des établissements de l'enseignement privés aux conseils médicaux pléniers départementaux ;

Vu l'élection organisée au sein de la CCMI en date du 19 décembre 2023 ;

Arrête

Article 1 :

La liste des représentants des maîtres au conseil medical plénier de Seine-et-Marne est la suivante:

RANG	NOM	PRENOM	CORPS	ETABLISSEMENT AFFECTATION	COMMUNE AFFECTATION
1	LUCULLUS	Patricia	Professeure des écoles classe normale	Ecole privée Sainte Marie	DAMMARIE-LES- LYS



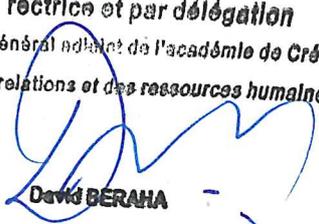
**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 2 :

Le secrétaire général est chargé de l'application du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines


David BERAHA

Fait à Créteil, le 12 avril 2024